

LE MÉTIER D'ANIMATEUR-COORDONNATEUR

L'animateur-coordonnateur exerce en autonomie son activité d'encadrement, en utilisant le support technique ou le champ d'intervention défini par la mention "animation socio-éducative ou culturelle" dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au plan pédagogique, technique et logistique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il conduit par délégation le projet de la structure.

LES PUBLICS VISÉS

Toute personne exerçant ou ayant exercé des fonctions d'animation socio-éducative et/ou culturelle

- salariés (CDI ou CDD) en formation continue
- demandeurs d'emploi
- à titre individuel en autofinancement

LES EMPLOIS ET PROFILS PRÉPARÉS

Coordination de secteur ou de projet

- responsable secteur enfance jeunesse
- responsable secteur animation
- directeur accueils de loisirs
- animateur socio éducatif
- coordonnateur d'activités et de projet
- animateur réseau

Coordination de politiques éducatives et/ou culturelles,
• coordonnateur enfance jeunesse éducation / action social

Direction-coordination de structure et d'équipement

- directeur de maison de quartier, MJC, FJT, EHPAD, CADA...
- adjoint de direction et/ou d'équipement
- directeur d'association socio-éducative ou culturelle
- animateur coordonnateur d'équipement

CONTACTS

Inscription, secrétariat pédagogique

Formation.bpjeps@itsra.net / 04 73 42 36 04

**Coordination pédagogique de la filière
animation à l'ITSRA**

Yann Esteban

yann.esteban@itsra.net / 04 73 42 36 17

**Coordination pédagogique à la MJC
de Montluçon**

Marc Hebel

marc.hebel@mjc-montlucon.asso.fr / 04 70 08 35 60

Membre du réseau



institut
de travail social
de la région auvergne



DEJEPS

DIPLÔME D'ÉTAT DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE & DU SPORT

**Animation socio-éducative
ou culturelle**

Organiser, coordonner, développer !
**Nouvelle formation
de niveau 3 (équival. bac+2)
pour les professionnels
de l'animation**

DOSSIER D'INSCRIPTION
+ D'INFOS

WWW.ITSRA.NET



établissement inscrit aux schémas régionaux des formations
sanitaires et sociales diplômantes, financées et agréées par

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Erasmus+



Qualification des Services
OPQF



Datadock
le DD-001138



LA FORMATION

Objectifs

Le titulaire du DEJEPS "Animation socio-éducative ou culturelle" doit être capable de

- concevoir et piloter la mise en œuvre de projets d'animation dans le cadre des valeurs de l'éducation populaire
- évaluer des actions d'animation
- coordonner le travail d'équipe,
- organiser le travail partenarial
- coordonner des actions de formation
- animer un réseau

Durée

La formation de 2 242 heures se déroule sur 19 mois en alternance centre de formation/terrain

Organisation

Formation théorique de 786 heures répartie en 4 unités capitalisables (UC)

- **UC1** concevoir un projet d'action
- **UC2** coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action
- **UC3** conduire des démarches pédagogiques dans une perspective socio-éducative
- **UC4** animer en sécurité dans le champ de l'activité

Formation pratique (stage) répartie en 1 456 heures au total

Selon les diplômes et l'expérience des candidats admis, des dispenses et équivalences sont possibles (à déterminer avec l'équipe pédagogique).

L'ACCÈS À LA FORMATION

Conditions

Exigences préalables à l'entrée en formation.

Le candidat doit

- **soit** être titulaire d'un diplôme de niveau IV dans le champ de l'animation ou du travail social inscrit au répertoire national des certifications professionnelles (RNPC)
- **soit** être titulaire d'un diplôme de niveau III inscrit au RNPC
- **soit** attester d'un niveau de formation correspondant à un niveau IV (équiv. bac) et attester d'une expérience d'animation de 6 mois
- **soit** justifier de 24 mois d'activités professionnelles ou bénévoles correspondant à 1 600 h minimum

Dossier d'inscription téléchargeable
WWW.ITSRA.NET

• Un formulaire de pré-inscription est à la disposition des candidats intéressés par la formation. Ils pourront ainsi être contactés dès l'ouverture des prochaines inscriptions.

- Après avoir vérifié de bien répondre aux exigences préalables, compléter et adresser à l'ITSRA le dossier d'inscription avec les pièces demandées : C.V., lettre de motivation faisant ressortir ses expériences dans l'animation, photocopie des diplômes ou de justificatifs professionnels, photo, etc.
- Faire les démarches nécessaires pour obtenir un financement : Pôle Emploi, Conseil régional, OPCA, employeur...

Accès à la formation. Épreuves de sélection

À l'issue de la validation des exigences préalables, 2 épreuves de sélection sont organisées

- **l'épreuve écrite de 2 heures**

Elle peut se présenter sous forme de questionnaire portant sur des points d'actualités, rédaction, QCM... permettant de vérifier le niveau de compréhension et d'expression du candidat.

- **l'épreuve orale de 30 minutes**

Un entretien permettra de vérifier les motivations du candidat, pour la profession d'animateur-coordonnateur, le projet professionnel, les capacités d'expression orale.

Coût 8 500 €

Devis personnalisé sur demande avant l'entrée en formation

Financements

Financements possibles

- **pour les salariés** : congé individuel de formation (CIF), OPCA (fonds formation), employeur, contrat de professionnalisation
- **pour les demandeurs d'emploi** : dispositif "Aide Individuelle à la formation" par Pôle Emploi, Conseil régional, Mission locale...
- **en autofinancement**